

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 25,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevétés, quai St Antoine, 11					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	6 d. au-		27 pou.		
du mat.	dessus	60 deg.	3 lign.	Nord.	Brum.
	de 0.				
Midi...	15 d. au-	50 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		9 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
6 h.	0 h.	5 h.			
27 min.	11 min.	2 min.	Dernier quart.		24

Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.

Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jusseaume, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue de la Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

pour 3 mois ; } Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

pour 6 mois ; }

pour l'année. }

Lyon, 23 octobre 1837.

On nous adresse la dépêche suivante :
ORDRE.

Le lieutenant-général s'empresse de porter à la connaissance des troupes stationnées dans l'étendue de la 7^e division militaire la dépêche télégraphique ci-après :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Toulon, 22 octobre 1837, à midi.

La dépêche de Bone, du 19, annonce au ministre de la guerre que nos troupes sont entrées à Constantine le 13 par un combat sanglant. Le général Damrémont a été tué par un coup de canon, en reconnaissant la brèche. Le général Perregaux a été blessé en même temps, et le général Combe a été tué.

Le général Vallée a pris le commandement et ordonné de nouvelles opérations.

Les nouvelles sont apportées par le bateau à vapeur la *Normandie*, parti de Bone le 19 et arrivé le 22 à Toulon.

La dissolution est rendue depuis trois semaines, et jusqu'à ce jour le *Courrier de Lyon* avait gardé un silence prudent : il s'occupait de tout, de ce qui occupait le pays tout entier. Maintenant l'application sa conduite par l'impuissance de l'opposition à la Chambre. Le *Courrier* est si sûr de la victoire qu'en vérité il n'aurait pas dû perdre son temps que de combattre. D'ailleurs lui font les questions de principes, les déclamations partisanes ? Il a bien autre chose à faire que d'entrer dans de vaines discussions.

Le *Courrier de Lyon* n'a pas plus à se préoccuper de revenir sur le passé. La chambre de députés n'a-t-elle pas bien mérité du pays ? a-t-elle jamais cessé de voter avec le banc ministériel ? Plusieurs fois dans l'espace de trois ans les ministères ont changé, et elle s'est montrée souple et fidèle, un jour excepté, et ce jour elle a démérité aux yeux du *Courrier de Lyon*, qui trouve la loi de disjonction absurde. — Mais les motifs de son silence ne tiennent pas au dédain qu'il professe si hautement pour ses adversaires et pour leurs doctrines. Afin d'éviter toute inconvénience sur ce point, nous allons les expliquer :

Les choix des candidats n'est pas chose facile aujourd'hui qu'on se partage sans crainte les honneurs et les pouvoirs. Il y a de nombreux partisans de la députation dans le milieu lyonnais ; à qui donner la préférence, à qui donner les honneurs à évincer quand on a une députation brillamment composée que la nôtre ? Et cependant nous les mêmes hommes, n'est-ce pas chose facile pour les ambitions secondaires qui sont restées dans l'ombre et qui veulent décidément briller et se faire ? — On s'est arrêté à M. Jars ; son élimination par le *Courrier de Lyon* a enfin paru se douter que des élections allaient avoir lieu. Pourquoi repousse-t-il M. Jars ? Ne l'a-t-il pas en d'autres temps accablé de compliments et de félicitations ? N'a-t-il pas applaudi à la plénitude de ses votes ? Est-ce à dire que le *Courrier* et ses rédacteurs lui feraient un crime d'avoir repoussé la loi de disjonction ? M. Sauzet n'a-t-il pas voté galement contre cette loi ? Pourquoi donc sacrifier l'un et conserver l'autre ?

La manière dont les choses se passent dans notre ville, nous ne trouvons qu'une raison à donner, c'est celle-ci : M. Sauzet a été ministre, et, pour nous servir d'une expression triviale, il est du bois dont on les fait. Qui sait ? le

vent peut changer ; l'homme qui a été rapporteur des lois de septembre, qui a repoussé l'amnistie après en avoir fait un de ses moyens de fortune parlementaire, peut rendre encore d'autres services signalés. Alors M. Sauzet a été épargné et M. Jars évincé. Voilà cependant les considérations qui déterminent les hommes du *Courrier de Lyon*. Pour eux, en politique tout est calcul, et leur calcul ne s'applique jamais que sur ce qui peut favoriser leur intérêt personnel ; pour eux, la députation est un moyen de se pousser, de se partager les fonctions publiques. L'intérêt du pays, sa gloire, sa dignité, sa liberté sont choses dont ils s'inquiètent le moins.

S'il en était autrement et si le *Courrier de Lyon* voulait être conséquent, évidemment il aurait refusé d'appuyer la candidature de M. Sauzet, qu'il a attaqué à diverses reprises avec assez de vivacité, car le *Courrier* a toujours été doctrinaire pur sang. — La loi de disjonction lui paraissait insuffisante ; ce qu'il voulait, c'était l'établissement de conseils de guerre pour connaître des crimes politiques, ou bien le rétablissement des cours prévôtales !

En déclarant que les députés de l'ouest, du sud, de la campagne et de Villefranche ont dignement rempli leur mandat, on assimile complètement M. Sauzet à M. Fulchiron. A nos yeux, et de notre point de vue, l'assimilation est assez rationnelle ; mais, pour le *Courrier*, il ne doit pas en être ainsi, et le loyal, le pur, l'excellent M. Fulchiron doit avoir bien autrement mérité des électeurs que le ministre du 22 février ! A la vérité, il a été question d'agir vis-à-vis de M. Sauzet comme on l'a fait pour M. Jars ; mais les habiles n'ont pas jugé une pareille mesure opportune.

A la campagne, des prétentions opposées se sont aussi révélées ; c'était encore là un des embarras du *Courrier*. M. Verne de Bachelard avait annoncé qu'il se retirait, ou du moins on l'avait répété de tous côtés à satiété, et M. Terme devait le remplacer. Mais M. Verne de Bachelard, qui se trouve fort convenablement placé à la chambre, soigne en ce moment et fort activement sa candidature. Que dire et que faire ? ce député est un ministériel éprouvé ; il vote tous les projets du gouvernement et garde un silence qui ne peut pas le compromettre, et pourtant on aurait voulu une capacité. La difficulté était grande ; M. Verne de Bachelard s'étant montré immuable dans sa volonté, force a été de ne pas agir contre lui.

Le *Courrier de Lyon* ne présente donc aux électeurs qu'un seul candidat nouveau, et il est loin d'être assuré du succès. Dans son numéro du 23, il indique adroitement l'homme de son choix ; il le peint de telle sorte qu'il est facile de le reconnaître, et il n'ose pas même balbutier son nom ! Qu'y a-t-il dans ce nom qui l'effraie ?

Eh bien ! si le *Courrier de Lyon* craint de le proclamer, nous le faisons pour lui, et nous annonçons que c'est M. Reyre ! Voilà un nom qui soulèvera de grandes antipathies ; voilà un nom qui rappellera de funestes souvenirs ; voilà un nom qui jettera l'effroi dans le cœur de plus d'un partisan du juste-milieu, et nous sommes les seuls peut-être auxquels il n'inspirera pas de craintes.

En portant M. Reyre, le *Courrier* se montre fidèle à sa politique réactionnaire. M. Reyre est à peine connu comme homme politique, on pourrait dire qu'il n'a pas d'antécédents, cependant chacun sait qu'il ira siéger à la chambre à côté des Bugeaud, des Fulchiron ; chacun sait qu'il appuiera toutes les mesures les plus violentes ; chacun sait qu'il aurait voté pour la loi de disjonction, qu'il aurait fait plus, qu'il aurait demandé l'établissement des tribunaux exceptionnels.

Certes, nous ne nous aveuglons pas sur l'esprit du corps

électoral à Lyon : nous savons qu'il est loin d'être en harmonie avec l'opinion générale de notre pays ; nous ne pensons pas cependant qu'une pareille candidature ait quelque chance de succès. Ainsi voilà M. Jars répudié par les hommes du juste-milieu ; il a été long-temps leur député par excellence. Que d'éloges ils lui ont prodigués ! Et M. Jars s'est fourvoyé avec eux à ce point qu'il a perdu la confiance des patriotes ; il n'a donc pas compris qu'il n'était pour eux qu'un instrument ! S'il en doutait encore, qu'il médite les paroles suivantes du *Courrier* :

« La classe commerçante ne manque pas à Lyon de têtes » fortement organisées ; si elle n'a pas encore su envoyer un négociant à la chambre, c'est que l'agitation dans laquelle nous avons vécu jusqu'à présent, pour assembler et constituer l'édifice social sur des bases fixes, a toujours fait jeter les yeux sur des hommes politiques d'un caractère éprouvé. » Ce qui signifie : M. Jars, avant 1830, jouissait d'une grande popularité à Lyon, où il avait long-temps et honorablement défendu les libertés publiques ; partant il pouvait être utile pour fonder le système du juste-milieu, et c'est pour cela que nous l'avons employé ; maintenant que nous avons tiré de lui ce que nous pouvions, à nous les bénéfices de la députation !

DU COMITÉ CENTRAL POUR LES ÉLECTIONS.

S'il fallait une preuve de l'utilité d'un comité central pour les élections et des services qu'il est appelé à rendre au pays, on la trouverait dans les attaques mêmes dont ce comité est l'objet, depuis sa formation, de la part des feuilles ministérielles de Paris et des départements. Il n'est sorte d'accusation qu'elles épargnent, il n'est anecdote qu'elles n'inventent pour rendre ce comité odieux et ridicule ; mais elles mettent dans toutes ces attaques tant de passion, tant d'exagération, qu'il n'est pas difficile de voir que ce qui dicte leur langage, c'est la peur des services que ce comité parviendra à rendre aux électeurs, en devenant pour eux un point de contact, et en leur offrant les conseils et les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, soit sur les hommes qui demandent leurs suffrages, soit sur la marche qu'ils ont à suivre pour arriver au succès.

Un parti donne déjà, il faut l'avouer, un bien médiocre témoignage de sa force et de sa confiance en lui-même, quand il s'acharne ainsi contre ceux qui ne suivent pas sa bannière, seulement parce qu'ils cherchent à se réunir pour se concerter ; c'est montrer qu'il n'est sûr de la victoire qu'autant qu'il n'y a personne pour la lui disputer, et qu'il ne peut compter sur les suffrages des électeurs qu'autant qu'aucune voix indépendante ne s'élèvera pour les éclairer.

L'argument que les feuilles ministérielles ressassent contre le comité central de Paris, c'est qu'il est composé d'hommes qui n'ont pas exactement la même foi politique, qui ne partagent pas complètement les mêmes opinions sur toutes les questions du jour ou sur toutes les questions d'avenir ; c'est que toutes les nuances de l'opposition sont venues y prendre place, c'est que toutes y sont représentées, c'est qu'aucune bannière exclusive n'a été arborée, c'est qu'aucune fraction de l'opposition n'a voulu écraser les autres et se proclamer à leurs dépens seule vraie, seule bonne, seule nationale.

Eh bien ! si c'est là, aux yeux des feuilles ministérielles, un reproche que mérite le comité, à nos yeux c'est là son principal mérite. Non, aucune nuance n'a été repoussée ; non, aucune exclusion n'a été prononcée ; non, aucun dogme politique n'a été imposé comme symbole d'une foi commune : tous les hommes qui y siègent ont conservé leur liberté de pensées et de convictions ; M. Garnier-Pagès y est à côté de M. Mauguin, et sur bien des questions ces deux députés ont pu jusqu'ici se trouver en désaccord ; M. Cormenin s'y rencontre avec M. Laffitte, M. Thomas du National avec M. Bert du Commerce, et souvent le National et le Commerce marchent sous deux bannières différentes.

Mais ici, pour toutes les nuances de l'opposition, radicale ou dynastique, il ne pouvait y avoir qu'un but, et c'est dans ce but, dans ce but seulement, qu'elles se sont réunies, c'est vers ce but qu'elles marchent de concert.

adieu son assurance, adieu son calme ; il a pâli, sa voix s'est troublée, il s'est enroué trois fois en dix minutes, de crainte et non de froid ; il lui a été impossible de nuancer son rôle ; il a brûlé les planches et la pièce a duré vingt minutes de moins qu'à l'ordinaire.

Faut-il dire maintenant au jeune homme qui dans son ame a senti assez de courage pour essayer de s'ouvrir au travers des périls et des déboires une carrière nouvelle, quand la sienne lui échappe, quand le malheur des temps, la déplorable situation du commerce ne lui permettent plus d'employer utilement ses pinceaux, faut-il lui dire qu'il doit renoncer au théâtre ? Non. M. Pégaz a de l'intelligence, sa voix est jolie, et il phrase le couplet d'une manière fort agréable ; il y a dans son ame des fibres sensibles, il n'y a pas sur sa figure la mobilité qu'il faut aux charges ; qu'il choisisse d'autres rôles qui laissent au public une entière indépendance dans son jugement. Pourquoi cet auteur ne s'est-il pas fait un rôle dans une pièce nouvelle ? pourquoi n'essaierait-il pas ses forces dans *l'Enfant du faubourg*, *les Deux Ramoneurs* ? Il y a dans ces deux pièces des situations qui lui permettraient de faire valoir sa sensibilité et de déployer les qualités que la nature et l'étude lui ont données. Du reste, M. Pégaz, on le sent, est encore incertain sur le genre qu'il adoptera... Il hésite... Diverses routes s'ouvrent devant lui ; il attend une inspiration pour choisir.

Il y a une sorte de vaudeville qui a juré de nous faire passer en revue toutes les vertus de l'Académie royale, et qui tient religieusement son serment, au grand déplaisir de tout le monde. Il serait temps d'en finir avec ces Lucrèces de coulisses, toutes taillées sur le même patron, toutes sentimentales, larmoyantes et vertueuses. Qu'il se trouve dans le corps de ballet ou dans les chœurs une jeune fille qui pour vivre ne compte que sur ses appointements, qui préfère une honnête pauvreté à une

GAZ. — LE MARI DE LA DAME DE CHOEURS. — BRETON.

BEZEVILLE. — DÉRIVIS. — MINA. — JUDITH.

Le négociant de Lyon, en lisant un matin son journal qui présentait la prochaine dissolution de la chambre, passa main sur son front en s'écriant : « Au fait, pour-suis riche, mon nom est connu, mes amis m'accablent de compliments... il y a à la chambre bien des hommes de ces trois choses... Depuis long-temps je m'attarde, j'hésite... Ma vocation se déclare, je serai

Le bureau brigua les suffrages qui devaient l'envoyer aux élections ; il envira un magasin de draperie ; le négociant lyonnais ne se sentait pas sans doute ressembler à Mirabeau, sous ce rapport du moins, et il ferme son magasin justement pour le motif qui faisait Mirabeau en ouvrir un. C'est l'effet des circonstances, et point du tout la faute des hommes. Quand ce n'est plus de mode. Qui s'en plaint ? Des esprits chagrins ! Allons donc ! quelques fous qui ne sont pas de leur siècle ! On s'est beaucoup moqué de la pâte électro-lyonnaise, comme vous savez, dans tous les sens ; eh bien ! la pâte éligible n'est ni moins malléable, ni moins cireuse que celle qui a servi à faire les médailles, et c'est avant l'élection, entendons-nous — après, c'est autre

comprenez peut-être pas comment un honorable négociant se préface au *Mari de la Dame de chœurs*, ni comment il peut y avoir entre un aspirant à la députation, et à la marotte de Momus, comme on disait sous l'Empire, le vénérable acteur qui en tient le sceptre. Dieu me pardonne, mais il est évident qu'il y a une analogie, et si quelqu'un vous disait que la salle du

Et ce but, le voici : C'est de faire en sorte que la chambre future se compose d'hommes indépendants, et non de serviteurs de tous les pouvoirs, de fonctionnaires de tous les régimes ; — de citoyens dévoués aux intérêts généraux du pays, et non d'ambitieux de bas étage qui ne voient dans la députation qu'un moyen de briguer des places et des faveurs ; — d'hommes éclairés, fermes et consciencieux, et non de caractères vacillants, sans principes, le fléau des assemblées politiques, parce qu'ils se mettent à la suite du parti le plus violent et ne se laissent diriger que par l'égoïsme et la peur ; — d'adversaires prononcés de la législation de prohibition et de monopole qui nous gouverne, et non de gens qui vivent du monopole et qui s'inquiètent peu que le peuple souffre, pourvu qu'ils s'enrichissent eux-mêmes ; — de partisans dévoués des intérêts populaires, qui veulent sérieusement un gouvernement à bon marché, qui refusent les lois d'apanage, les dots royales, tous les millions que sous mille prétextes le gouvernement demande à la nation, sans aucun profit pour elle, et non d'hommes prêts à voter tout ce que le pouvoir demande et à faire bon marché des deniers publics, incapables de rien refuser au gouvernement, parce qu'ils espèrent qu'alors le gouvernement ne leur refusera rien de son côté ; — de citoyens jaloux de conserver intact le dépôt sacré des droits du pays, la dignité, l'indépendance de la France, et non d'hommes faciles sur toutes les questions d'honneur national et de liberté.

Voilà le but auquel aspirent toutes les nuances de l'opposition ; voilà le drapeau que toutes peuvent arborer ; voilà les vœux qu'elles forment toutes et à la réalisation desquels elles veulent concourir d'un commun accord. Qu'importe, après cela, que sur des questions spéciales ces divers partis de l'opposition ne s'entendent pas ! qu'importe qu'ils aient chacun d'autres espérances d'avenir ! Pour le moment ils sentent tous vivement le besoin de soustraire autant que possible les élections à l'influence pernicieuse du pouvoir, pour rendre la représentation du pays aussi sincère, aussi complète, aussi indépendante que le permet la législation électorale actuelle.

Ce n'est point là une œuvre de parti, c'est une œuvre vraiment nationale, et l'opposition, réunie dans ce but, confondue dans une intention commune, la réalisation de cette œuvre, a eu raison de se nommer l'opposition nationale.

Cet exemple donné par le comité central de Paris ne sera pas perdu pour les départements. Les électeurs qui appartiennent aux différentes nuances de l'opposition ne se laisseront pas égarer par les accusations et les crailleries de la presse ministérielle ; toutes ces accusations n'ont qu'un but, c'est de semer et d'entretenir des divisions honteuses. Dans un scrutin, composé de tant d'éléments divers, chacun ne peut pas espérer de faire dominer son opinion, de faire triompher le candidat de son choix, celui qui représente le plus complètement ses sentiments et ses opinions politiques ; la fusion des diverses nuances d'un même parti est toujours nécessaire, et elle est amenée par la force des choses.

Les électeurs de toutes les nuances de l'opposition désirent et veulent fortement ce que désire et veut le comité central de Paris : avant tout des hommes indépendants pour représenter le pays ; avant tout des hommes dévoués aux intérêts populaires, et que le pays soit toujours sûr de trouver sur le chemin de l'honneur et de la liberté. Eh bien ! d'accord avec le comité de Paris sur le but, ils seront d'accord aussi sur les moyens d'y arriver ; ce moyen c'est l'union. C'est par l'union seulement que le succès est assuré. Les électeurs patriotes feront cette fois encore ce qu'ils ont toujours fait : chacun fera abstraction, pour le bien public, de ses affections ou de ses antipathies personnelles ; leurs suffrages se réuniront dans chaque collège sur le candidat qui présente des garanties suffisantes d'indépendance et le plus de chances de succès, puisqu'enfin c'est pour le succès que nous combattons. (Courrier du Bas-Rhin.)

On lit dans le *Patriote des Alpes* :

Nous recevons à l'instant de M. Dubois-Aymé la lettre suivante :

« A M. le rédacteur du *Patriote des Alpes*.
Meylan, ce 19 octobre 1837.

» Monsieur,

» Je lis dans votre journal du 12 de ce mois que malgré vos pressantes invitations, les électeurs ne s'étaient pas encore réunis et que le nom d'aucun candidat de l'opposition n'avait encore été mis en avant à l'exception du mien.

» Plusieurs électeurs m'ont en effet manifesté l'intention de me donner de nouveau leurs voix. J'ai répondu à tous « qu'il ne fallait point fractionner les voix de l'opposition ; que toutes » devaient se réunir sur le candidat qui, homme d'honneur et » de probité, prendrait l'engagement de poursuivre de tous ses » moyens la réforme électorale, l'abrogation des lois de septembre » et une loi sur l'avancement dans tous les services publics ; que » ma voix était acquise d'avance au candidat qui prendrait cet » engagement ; qu'il fallait que les électeurs de toutes les nuances de l'opposition se réunissent pour faire de concert le » choix de ce candidat ; et que si ce choix tombait sur moi, je » me regarderais comme ayant reçu le mandat impératif de commander :

» 1° La réforme électorale ci-après :

» Les jurés, les conseillers municipaux, les officiers de la garde nationale, seront électeurs.

» Tous les électeurs seront éligibles.

» Aucun député nommé à des fonctions publiques, sauf celles de ministre et de conseiller d'état, ne pourra être réélu.

» Le nombre des salariés de l'Etat élus députés ne pourra jamais excéder le cinquième du nombre total des députés.

» Le traitement de tout salarié de l'Etat membre de la chambre des députés sera suspendu pendant la durée des sessions ; les ministres seuls sont exceptés de cette disposition.

» Une indemnité sera accordée à tous les députés pendant la durée des sessions.

» 2° L'abrogation des lois de septembre sur le jury et sur la presse.

» 3° La reconnaissance par la loi de ce principe, que nul ne doit être nommé à un emploi sans avoir préalablement occupé, pendant un temps déterminé par des ordonnances spéciales, l'emploi immédiatement inférieur. Seraient seules exceptées de cette disposition les nominations au conseil d'état ou à un ministère.

» Je voudrais, en outre, que le candidat qui réunira les voix de toutes les nuances de l'opposition prit l'engagement de voter pour toute autre proposition tendant à substituer aux dangereuses fictions du gouvernement représentatif sa bienfaisante réalité. Ce doit être le vœu de tous les Français, sans distinction de parti.

» Mettons donc de côté, pour le moment, toutes ces dénominations de royalistes, de républicains, de doctrinaires, de puritains, etc. ; qu'il n'y ait que deux camps en présence : celui des hommes qui mettent l'honneur, le bonheur de leur patrie au-dessus de toute chose ; et celui des hommes, des égoïstes devrais-je dire, qui mettent au-dessus de toute chose leur intérêt personnel.

» Vous avez, Monsieur, ouvert loyalement votre journal à toutes les nuances de l'opposition ; je viens vous prier d'y insérer cette lettre.

» Veuillez agréer, etc.

DUBOIS-AYMÉ.

Un arrêté de M. le préfet porte que le collège du 3^e arrondissement électoral, composé du 5^e et du 6^e canton de Lyon, y compris Vaise, et dont les électeurs sont au nombre de trois cents, se réunira, en une seule assemblée, au Palais-de-Justice, place St-Jean, dans la salle d'audience du tribunal civil.

Le collège du 1^{er} arrondissement (1^{er} et 2^e cantons de Lyon), comprenant 1,300 électeurs, est divisé en trois sections. La 1^{re}, composée des électeurs du 1^{er} canton de Lyon qui comprend la Guillotière, lesquels sont au nombre de 538, se réunira à l'Hôtel-Dieu, dans la salle du conseil d'administration. La 2^e, composée de ceux des électeurs du 2^e canton de Lyon dont les noms commencent par une des lettres de A à G inclusivement, formant un nombre de 386 électeurs, se réunira à la Charité, dans la salle du conseil d'administration. La 3^e, formée du surplus des électeurs du 2^e canton, depuis la lettre H jusques et y compris la lettre Z, donnant un nombre de 376 électeurs, se réunira à la Charité, dans la salle du vestiaire.

Le collège du 2^e arrondissement (3^e et 4^e cantons de Lyon), comprenant 1,349 électeurs, formera trois sections. La 1^{re}, composée de ceux des électeurs du 3^e canton, qui comprend une partie de la Croix-Rousse, dont les noms commencent par une des lettres de A à G inclusivement, lesquels sont au nombre de 424, se réunira à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du tribunal de commerce. La 2^e, formée du surplus des électeurs de ce 3^e canton, depuis et y compris la lettre H jusqu'à la lettre Z inclusivement, lesquels sont au nombre de 416, se réunira à l'Hôtel-de-Ville, salle de Henri IV. La 3^e, comprenant tous les électeurs du 4^e canton et de la partie de la Croix-Rousse qui en ressortit, lesquels sont au nombre de 509, se réunira à l'Hôtel-de-Ville, dans la grande salle.

Le collège du 4^e arrondissement, qui comprend les dix cantons ruraux du 2^e arrondissement communal, et qui se compose de 634 électeurs, est divisé en deux sections. La 1^{re}, de 313 électeurs, se réunira au palais Saint-Pierre, dans la salle des cours de la faculté des sciences ; la 2^e, de 321, se réunira au même palais, dans la salle de la société d'agriculture.

Le collège du 5^e arrondissement, comprenant les neuf cantons du 4^e arrondissement communal, et qui compte 683 électeurs, est divisé en deux sections, la 1^{re} de 366 électeurs et la 2^e de 217, qui se réuniront à Villefranche.

MM. les électeurs se réuniront dans leurs sections respectives le samedi 4 novembre prochain, à 8 heures du matin.

Les élections de 1834 ont offert un scandaleux exemple de ces désertions indignes d'une nation libre. Les auteurs de la législation de 1831 avait évalué avec exagération sans doute à 250,000 mille le nombre d'électeurs que donnerait le cens de 200 fr. : les listes n'ont fourni que 171,968 inscriptions ; et sur le nombre des électeurs inscrits, celui des votants n'a été que de 129,390. Les majorités additionnées dans chaque collège ont donné une somme totale de 79,368, et les minorités une somme de 50,022. Ainsi la chambre qui vient d'être dissoute avait eu en réalité moins de 80,000 mille commettants. C'est ainsi que

qui a été vivement applaudi.

Lorsque dans notre beau département de la Corse on a commis un crime, sacrifié un ennemi à quelque *vendetta*, on quitte son toit, si on en a un, et l'on va se réfugier dans les *maquis* où l'on mène, ma foi, une triste vie, qu'il faut disputer aux voltigeurs corses, aux gendarmes, aux parents de la victime, au soleil, au froid, à la pluie, aux hommes et aux choses. La vengeance peut être une douce chose, pas ne le sais, mais l'existence qui la suit devrait au moins en dégouter, ce me semble ! Les auteurs de *Mina*, respectables vaudevillistes qui, comme on sait, retracent toujours avec une scrupuleuse exactitude les mœurs de chaque pays, n'ont pas été de cet avis, et ils ont voulu transplanter en Suisse les habitudes de la Corse ; grand merci !

Un jeune officier sarde, qu'à son costume on prendrait pour de nos lanciers, a déserté son armée, son pays, par suite d'une affaire d'amour ; il se garde bien d'aller tout bonnement chez un ami, dans un hôtel. Il paraît qu'il existe des traités d'extradition entre la Sardaigne et la Suisse, et le jeune homme cherche un asile sur le sommet d'un rocher, dans une cabane de pasteur de troupeaux ; il aime la solitude, chacun son goût. La jeune *Mina*, la fille du bourgmestre, qui court toute seule sur les rochers, s'est chargée de la nourriture de l'exilé, et chaque jour elle lui apporte ses provisions ; puis, pour qu'il ne s'ennuie pas trop, elle vient lui tenir compagnie quand il l'appelle au moyen d'un cornet à bouquin... C'est fort sentimental ! Le cœur de la jeune fille a pris feu à ce jeu-là. Cependant le bourgmestre a reçu l'ordre d'arrêter un déserteur et avec lui une jeune fille qu'il a enlevée, et les soldats suisses cernent le rocher et prennent Max avec *Mina*... *Mina* que Schnaps, son amoureux, couvre d'un manteau ! *Mina* qui soupçonne ce pauvre Schnaps, si dévoué, si plein d'un amour qu'elle ne veut pas voir, l'ingrate ! *Mina* que l'on conduit dans la maison de

la France a été représentée ! Qu'on s'étonne maintenant des actes si peu français de la chambre.

On peut affirmer que cette chambre eût été autrement composée si tous les citoyens appelés par la loi dans les collèges électoraux se fussent fait inscrire, et si tous les inscrits eussent voté. Ce ne sont pas les électeurs ministériels qui font défaut ; les plus paresseux : ce sont donc les électeurs indépendants qui le zèle et le patriotisme a manqué et que les injonctions de l'opinion publique n'ont pu rappeler au sentiment de leur devoir. Que sur ce grand nombre de négligents 30,000 seulement eussent écouté la voix de leur pays, ces 30,000 seuls, aux 50,000 de la minorité, auraient donné une chambre indépendante et nationale, au lieu de cette chambre indémembres, comptait 202 fonctionnaires salariés et révocables, de cette chambre qui a livré au ministère l'or des contribuables, la liberté publique et l'indépendance de la nation.

(National.)

On nous adresse la lettre suivante :

Lyon, 21 octobre.

Monsieur le rédacteur,
Nous sommes dans la saison où les incendies deviennent plus fréquents qu'à d'autres époques de l'année. Il convient de porter de nouveau à la connaissance du public la liste des lieux où sont situés les dépôts de secours. J'ai l'honneur de vous l'adresser sous ce pli, avec prière de vouloir bien lui donner place dans un de vos prochains numéros.

Veillez bien annoncer en même temps qu'un petit écriteau a été placé par les soins de la commission au-dessus de la porte d'allée de chaque officier et sous-officier pompier, afin qu'en cas d'alerte il soit un des premiers prévenus.

Agréez, etc.
L'administrateur du service des pompes à incendie,
F. BONAFOUS.

ÉTAT DES DÉPÔTS DES POMPES DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE, ET DÉSIGNATION DES LIEUX OU ILS SONT SITUÉS, SA VOIR :

Dépôt général. — Rue Luizerne, succursale de la poste aux lettres.

- De l'Hôtel-de-Ville. — Hôtel-de-Ville, cour basse.
- De la condition des soies. — Rue St-Polycarpe, bâtiment de la condition.
- De La Martinière. — Rue des Augustins, bâtiment La Martinière.
- De la rue Grôlée. — Rue Grôlée, maison n° 33.
- De la préfecture. — Hôtel de la préfecture, place Confort.
- Du château d'eau. — Quai Monsieur.
- De la place Henri IV. — Maison Dubois, n° 2.
- De la Chana. — Quai Bourgneuf, n° 78.
- De la Juiverie. — Rue de la Juiverie, n° 4.
- De la place St-Jean. — Hôtel de Chevrières.
- De l'Antiquaille. — En haut du Chemin-Neuf.
- Des Machabées. — Place des Machabées, maison Rousset.
- De la galerie de l'Argue. — Dans la galerie de l'Argue.

On lit dans le journal officiel du 18 octobre :

« Un journal reproduit un article d'une feuille de Lyon attribuant à M. le ministre de l'instruction publique les retards que l'absence d'un président aurait entraînés dans les travaux du jury médical. Dès que la mort subite du titulaire a été connue du ministère, il a procédé à une nouvelle nomination, et elle a été transmise par le télégraphe au préfet du Rhône. »

Les constructions de l'abattoir commencent à sortir du sol. Il faut espérer qu'un travail aussi important sera poussé avec activité.

Quelques électeurs de l'arrondissement de Loudéac (Côtes-du-Nord) ayant invité M. de La Mennais à se porter candidat dans leur collège, le célèbre écrivain leur a répondu qu'il n'était point éligible, et que même il n'était pas électeur. S'il eût rempli les conditions voulues, il aurait, dit-il dans sa lettre, accepté avec orgueil l'honneur d'une candidature ainsi offerte.

M. Feuillade-Chauvin, procureur-général à Bordeaux, dont l'impopularité est si grande, sollicite la succession de M. Bryon à Lyon, et on assure qu'il serait déjà nommé si l'on n'avait pas craint la défection au moment des élections de plusieurs candidats à la place de procureur-général à Lyon.

DEUX EXÉCUTIONS.

GUILLOT ET CAILLOTTE.

Beauvais, 18 octobre.

Quoique nous ne puissions nous défendre d'un profond sentiment de dégoût et d'horreur, en reportant nos souvenirs vers les importants débats qui eurent lieu devant les assises de l'Oise, dans ses audiences des 29 août et 3 septembre derniers, évo-

son père, croyant y conduire l'amante de l'officier.

Bientôt une jeune fille qui a quitté la maison paternelle se présente et demande l'hospitalité, du pain et du travail : elle est malheureuse, *Mina* l'accueille, et quand le bourgmestre revient, il prend naturellement *Lisbeth* pour celle qu'il a arrêtée. Il fait enfermer l'officier dans sa propre maison, attendu que la prison ne peut pas servir, et de-là naissent les plus bizarres situations, les plus étranges quiproquos, qui finissent enfin par une reconnaissance et un double mariage : l'un des deux couples pourrait bien n'être pas très-heureux, et *Mina* regretter le rocher et l'officier.

Breton, chargé du rôle de Schnaps, l'a joué avec beaucoup d'âme et de vérité ; M^{me} Buycet a été une charmante *Mina*, et l'on a ri beaucoup. Mais Max était enrhumé ; les dernières scènes, fort difficiles à rendre, ont traîné ; et par une de ces pièces zarreries qui ne sont pas rares au théâtre, des deux pièces jouées samedi la mauvaise a été applaudie et la bonne a été sifflée ; elle se relèvera.

Mina est une pièce du théâtre du Vaudeville, de MM. Duvert et Lausanne ; il y avait cependant au parquet et aux premières bon nombre de jeunes gens qui sifflaient en disant : « Voilà les pièces du crû ! A quoi donc sert un comité de lecture ? » Vous juges, Messieurs les auteurs ; bonne chance !

Le choléra a fermé le théâtre de Marseille. Une jeune actrice, pleine de talent, d'intelligence et douée d'une sensibilité qui n'a rien de factice, M^{me} Beuzville que nous avons vu paraître avec peine, et dont nous avons souvent regretté l'absence, rendue libre par cette fermeture, va revenir prendre sa place encore vacante à notre Grand-Théâtre. Le malheur des uns fait la joie des autres. Choléra, mon ami, n'aurais-tu point aussi par hasard quelque jeune premier à nous donner ?

KAUFFMANN.

richesse hypothéquée sur le trafic de ses charmes, Dieu nous garde d'en douter ; mais que cette jeune fille soit assez naïve pour ne pas soupçonner ce qu'on attend d'elle, en retour de riches appartements, parures, écrins et beaux coursiers fringants qu'elle accepte, comme fait *Judith* dans la pièce de ce nom, voilà qui est ridicule.

Joignez à cela un évêque qui sans doute n'a pas jugé convenable de se parer du chapeau rouge, qui le garde à son neveu. — C'est si peu de chose, un chapeau de cardinal... Baissez-vous ! la corbeille en est pleine... Prenez donc !... Qui pourra vous refuser cela ! — Un jeune comte qui, pour n'être pas cardinal, ne trouve rien de mieux à faire que de meubler un appartement à une figurante et de faire passer la nuit à ses chevaux sous le balcon de la belle ; piètre moyen ! Cette belle inhumaine se faisant, par amour pour le comte, enlever par un vieux marquis auquel elle résiste, qui l'épouse et meurt pour la laisser riche ! Un amoureux transi, garçon tapissier, devenu sergent en Afrique, à la prise d'Alger ; troupier dégingandé dont tout le comique consiste à parler chameaux et dromadaires et à jurer : Cré nom de nom ! Puis un verbiage à un style ! une longue scène, où une vieille bête d'intendant crie toujours : Ne touchez pas ! au sergent qui veut toujours toucher... Voilà toute la pièce de *Judith*, où il n'y a pas une scène neuve, pas un couplet spirituel, et qui ressemble à cinq ou six pièces usées et vieilles. Le talent si comique, si original de Breton, le jeu fin et spirituel de M^{me} Buycet qui chaque soir fait preuve d'un zèle infatigable, ont sauvé cette pièce.

Après *Judith*, *Dérivis*, qui avait bien voulu prêter l'appui de son talent à Breton, au bénéfice de qui se donnait cette représentation, *Dérivis* est venu avec M^{me} Sallard et Lecerf chanter une scène du *Maitre de Chapelle* qui a fait grand plaisir. Il a ensuite déployé sa belle voix dans un morceau du *Siège de Corinthe*

dix labourets pour son ouvrage, son dîner portatif et ses enfants, lesquels lui font perdre la tête, parce qu'au lieu de manger et de se tenir tranquilles, ils s'obstinent à se pencher sur le bord du navire pour cracher dans l'eau et voir tourner les roues.

Et puis encore : L'inconnu qui vient causer avec tout le monde, et quitte chacun *enchanté d'avoir fait sa connaissance*. Le ventru qui dîne pendant tout le voyage, demandant un nouveau plat à chaque escale, le café à l'avant-dernière, et le petit verre au port. Le politique qui lit les journaux, tous les journaux, et réclame ceux de la veille, quand il a parcouru ceux du jour depuis le titre jusqu'à la signature du gérant. Le promeneur silencieux qui *fait les cent pas* sur le tillac, les mains dans les goussets de son pantalon, le menton dans sa cravate, et qui s'arrête de temps en temps pour ouvrir une longue vue qu'il braque sur n'importe quoi, et qu'il remet gravement dans la poche de son habit, en reprenant ses évolutions. Le gros monsieur qui, incapable de promener sa corpulence, s'assied alternativement sur tout ce qui peut servir de siège... et s'y endort malgré lui. L'officieux qui n'a pas d'autre occupation que de sourire de tout et à tous... L'impatient qui va et vient, monte et descend, regarde l'heure, règle sa montre au soleil, et fait l'impossible pour se rendre horriblement malheureux. La jeune fille qui lit dans un coin un roman qui la fait pleurer et rougir. L'artiste aux longs cheveux qui dessine des paysages sur ses genoux, ou qui en fait semblant. Le gamin qui est le même en voyage que dans les rues de Paris, qui fait tout ce qui se peut

faire de mal, tire la langue à tout ce qu'il rencontre de vénérable, débite effrontément tout ce qui lui passe par la tête, et fait enrager le bon gendarme qui a le malheur d'être son compagnon de route.

J'allais vous dépeindre vingt autres physionomies également dignes de la plume et des crayons de Henri Monnier; mais voilà que nous touchons à Saint-Coud, le bateau accoste la rive, les modèles qui posaient devant moi se confondent pour se disperser bientôt. Il faut débarquer; au revoir, ami lecteur.
PITRE-CH. (La Paix.)

Nous lisons dans l'*Echo de Rouen* que MM. Chesnée, Debouville et Ce, dont l'habitation et l'établissement ont été incendiés dans la nuit du 25 au 26 septembre dernier, n'ont eu qu'à se louer de la loyauté et de la promptitude que la compagnie d'assurances L'ALLIANCE a mises à régler ce sinistre dans lequel elle était compromise pour 50,000 francs environ. Aussitôt que le dommage a pu être évalué et que les experts en ont fixé le chiffre, c'est-à-dire deux jours après l'événement, l'agent de la compagnie en a versé le montant aux assurés, sans aucune discussion.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉÂTRE.

Mardi 24 octobre 1837. — Sixième représentation de M. Déryvis. — 10 heures.
CHALET, opéra. — 2^e LA PIE VOLEUSE, opéra. — On commencera à 10 heures.

BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE.

Les fonds ont fléchi aujourd'hui par suite des bruits qu'on a fait courir les événements dont l'Afrique est le théâtre.

Cinq pour cent	109 50	109 50	109 40	119 50
— fin courant	109 60	109 60	109 50	109 50
Quatre pour cent	100 15			
Trois pour cent	80 80	80 85	80 75	80 85
— fin courant	80 85	80 90	80 80	80 85
Rentes de Naples	99 20	99 20	99 20	99 20
— fin courant	99 30	99 30	99 30	99 30
Actions de la Banque	2462 50			
Caisse hypothécaire	805			
Quatre Canaux	1192 50			
Emprunt d'Haiti				

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

JOURNAL DU PEUPLE,

FEUILLE DU DIMANCHE.

[LES BUREAUX SONT ACTUELLEMENT RUE JOQUELET, 9, A PARIS.]

12 fr. par an. — 6 fr. 50 c. pour six mois. — 3 fr. 25 c. pour trois mois.

Fondée en 1834 par MM. Audry de Puyraveau, Arago, le général Bertrand, Cormenin, Dupont (de l'Euire), Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Laboissière, Larabit, le général Lafayette, Legendre, de Ludre, Eusèbe Salverte, le général Thiers, Voyer d'Argenson, etc., tous membres de la chambre des députés, et rédigée par les hommes les plus honorablement connus, cette feuille, spécialement destinée à l'instruction du peuple, à la défense de ses intérêts matériels et moraux et de ses droits politiques, paraissait sous la forme d'une revue mensuelle.

Grâce au mode de publication hebdomadaire du JOURNAL DU PEUPLE, à la modicité de son prix, et à l'extension qu'il a reçue depuis le 1^{er} janvier 1837, sous la direction de

MM. DUPOTY et DUBOSC, les classes laborieuses peuvent, sans prendre sur le temps consacré à leurs travaux, se tenir constamment et complètement au courant de tout ce qui les intéresse en France et à l'étranger, dans la *politique*, l'*industrie*, l'*agriculture*, le *commerce* et les *travaux publics*. Un feuilleton donne également, mais sous une forme moins sérieuse, des enseignements sur la *morale*, l'*histoire*, la *littérature*, le *théâtre* et les *beaux-arts*.

Cette feuille est publiée dans le plus grand format connu en France; elle contient 130,000 lettres.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, N° 49.

Nouvelles Publications.

Traité des Maladies vénéreuses, ou Lettres sur les Causes et les Effets de la présence des Gaz ou vents dans la voie gastrique, et sur les moyens de guérir et de soulager ces Maladies, par M. P. Beaumès, chirurgien en chef de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, membre correspondant de l'Académie royale de Médecine. — 2^e édition revue et augmentée; 1 vol. in-8°. Paris et Lyon 1837. — Prix: 5 f.

Traité pratique des Convulsions dans l'enfance, par M. J.-L. Brachet, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, membre de l'Académie royale de Médecine. — 2^e édition revue et augmentée; 1 fort vol. in-8°. Paris et Lyon 1837. — Prix: 7 f.

ANNONCES DIVERSES.

(3404) A VENDRE. — Fonds de café dans un des meilleurs faubourgs de Lyon.
S'adresser chez M. Sornin, fabricant de billards, place des Célestins, n° 8.

(3402) A VENDRE. — Belle chaudière ayant cinq pieds de profondeur, quatre pieds dix pouces de diamètre et quatre lignes d'épaisseur.
S'adresser chez MM. Rossignol frères, rue d'Auvergne, n° 4.

(3345) A VENDRE. — Un bon fonds de cordonnier, à la Croix-Rousse.
S'adresser au bureau du journal.

(3410) A AFFERMER. — Beau domaine, dans un site agréable. Les conditions seront avantageuses pour le preneur.
S'adresser au bureau du journal.

(3400) On a perdu une petite perruche, d'un vert clair, parlant très-bien. Les personnes qui l'auront trouvée sont priées de vouloir bien la rendre au magasin de mercerie, à côté du bureau de tabac, rue du Garet, n° 1. — Il y aura une récompense de 15 fr.

PAR BREVET D'INVENTION.

APPAREIL A DISTILLATION CONTINUE,

à l'usage des propriétaires, des distillateurs et des liquoristes.

Economie de combustible, de main d'œuvre, produits sans aucun goût étranger, refroidissement sans le secours de l'eau. On peut obtenir, à volonté, par la vapeur, toutes les liqueurs et eaux aromatisées, et, par conséquent, d'un goût exquis, avec moins d'arôme. Tels sont les avantages que présente cet appareil.

S'adresser à M. Médail, rue de la Reine, n° 54, et, en son absence, à M. Luppi, place Louis-le-Grand, n° 20, à Lyon. (3278)

AUTORISÉ PAR DEUX BREVETS D'IMPORTATION ET PAR ORDONNANCE ROYALE.

RACAHOUT DES ARABES,

SEUL ALIMENT APPROUVÉ par deux rapports de l'Académie de Médecine et soixante certificats des célèbres médecins de Paris, pour rétablir les forces des convalescents, des personnes délicates de l'estomac, ou âgées, et affectées de gastrites. Il est agréable, facile à digérer, et remplace le chocolat et le café. — Dépôts dans les pharmacies de MM. Claraz, rue Neuve, et Vernet, place des Terreaux, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Garin, à Condrieu; Arduin, à Amplepuis; Brigaud, à Thizy; et chez MM. Ramel, marchands, à la Croix-Rousse; Fayolle et Dumas, à St-Genis. (3410)

(3388) PLUMES PERRY.

Se vendent chez tous les marchands de papiers.

Les plumes métalliques fabriquées par la maison Perry se composent d'un grand nombre d'espèces qui, sous des formes différentes, réunissent les qualités les plus remarquables de *finesse, d'élasticité, de durée, de perfection*. Elles conviennent à tous les genres d'écriture, française, anglaise, etc.; et comme elles possèdent, dans presque toutes les sortes, des pointes extra-fines, fines, moyennes ou larges, il n'est personne qui ne puisse y trouver des plumes qui conviennent parfaitement à son écriture.

HOTEL DU MIDI,

Rue Grenelle-Saint-Honoré, 59, à PARIS.

M. DUMONT, employé des postes, ayant acquis cet établissement de M^{me} CHARLET, désire réaliser le projet conçu par son prédécesseur de le destiner plus spécialement aux commerçants du Midi et notamment à ceux des départements du RHONE et de la LOIRE.

Cet HOTEL, situé au centre des affaires, à la proximité de la Bourse, des messageries, des promenades et des spectacles, est distribué en logements commodes et bien tenus. Les prix en sont modérés ainsi que ceux de tous les objets de consommation.

Une TABLE D'HOTE A 2 FRANCS par tête est servie chaque jour à 5 heures précises. (3379)

(3408) M. PROST (Jean-Baptiste), négociant, a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs que sa diligence, qui partait de LYON à 5 heures du soir pour BOURG passant par TRÉVOUX et CHATILLON-LES-DOBES, sort actuellement de LYON à 6 heures et demie du matin, pour arriver dans la soirée à BOURG. Le bureau est toujours chez lui, dans son magasin de musique, rue de la Préfecture, n° 8, à SAINTE CÉCILE.

(2184) PHARMACIE DES CÉLESTINS.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

DÉPOT GÉNÉRAL DE TOUS LES REMÈDES APPROUVÉS ET BREVETÉS: CHOCOLATS DE SANTÉ, EAUX NATURELLES ET THÉS DE CHINE.

SAUCISSONS DE POISSONS,

Qui n'ont jamais paru en France, et qui sont composés des meilleurs poissons connus:

SAUMON, THON, TRUITE, BROCHET ET CABILLAUD.

Ces saucissons se conservent trois ans, pourvu qu'ils soient toujours couverts d'huile d'olive; ils n'ont besoin d'aucun apprêt, et ils mettent en appétit.

Nota. Il n'y a dedans aucun apprêt gras.

Les dépôts sont à l'hôtel du Midi, rue de la Barre, n° 3, au 1^{er}, et au Clos de Vougeot, escalier n° 19, place des Terreaux, à Lyon. (3407)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang, et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2886)

MALADIES SECRÈTES,

Récentes, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1637)